



Île de loisirs de Cergy-Pontoise
Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion
Rue des étangs – CS 70001 - 95001 Cergy Pontoise Cedex
Tél. : 01 30 30 21 55 – Fax : 01 30 30 87 95
contact@cergy-pontoise.iledeloisirs.fr
www.cergy-pontoise.iledeloisirs.fr



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 2 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué le 26 janvier 2024, s'est réuni en plusieurs lieux sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT.

Présents : Thibault HUMBERT, Sylvie COUCHOT, Benjamin CHKROUN, Anne FROMENTEIL, Gilles LE CAM, Alexandre PUEYO, Ramzi ZINAOU

Absents excusés : Malika YEBDRI

Absents ayant donné pouvoir : Hervé FLORCZAK (Pouvoir à Sylvie COUCHOT)

Absents non excusés : Rachid TEMAL, Cécilia TOUNGSI-SIMO, France-Lise VALIER

DELIBERATION 2024-004

Objet : Demande de subvention à la Région Ile de France pour l'amélioration de la communication intérieure et extérieure de l'Île de loisirs de Cergy-Pontoise

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la création du Syndicat Mixte d'Études d'Aménagement et de Gestion l'île de loisirs de Cergy-Pontoise le 1^{er} octobre 1974,

Vu le montant de l'opération de réalisation de travaux d'amélioration de la communication intérieure et extérieure de l'Île de loisirs de Cergy-Pontoise estimés à **98 877 € TTC**, arrondi,

Considérant le souhait de renforcer la communication extérieure et intérieure de l'Île de loisirs de Cergy-Pontoise pour mettre en valeur l'offre d'activités et les partenaires institutionnels auprès des usagers.

Considérant que cet investissement aura un effet positif sur le parcours et l'expérience des usagers, et donc un effet de levier sur la fréquentation et les recettes.

Le comité syndical,

Sur la proposition du Président Monsieur Thibault HUMBERT, et le rapport présenté par Monsieur Alexandre PUEYO,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de réalisation de travaux d'amélioration de la communication intérieure et extérieure de l'Île de loisirs de Cergy-Pontoise, pour un montant estimé à 82 397,00€ HT, soit **98 877,00€ TTC** arrondi,

AUTORISE le Président à solliciter les subventions de la Région Ile de France correspondante,
SOLLICITE de la Région Ile de France l'autorisation de démarrage des travaux anticipée.

Le Président

Signé par : Thibault HUMBERT
Date : 05/02/2024
Qualité : PRESIDENT



Thibault HUMBERT